

RE: DOSSIER N° : Route d'Ardon - OLIVET

À partir de

Date Ven 28/02/2025 15:25

À

Cc

Bonjour Monsieur ,

Je reviens vers vous concernant votre demande de délaissement d'une partie de votre propriété située dans l'emprise de l'emplacement réservé numéroté KO 28 au PLUM.

Après étude, la Commune a décidé de ne pas acquérir cette partie de l'emplacement réservé.

En effet, la Commune ne souhaite pas affecter à un accès privé une parcelle communale destinée à desservir sa zone naturelle.

Si cette emprise devenait communale, la présence de réseaux nécessiterait la conclusion d'une convention de servitude, ce qui n'est pas envisageable.

La parcelle communale mitoyenne à votre terrain, cadastrée BO 832, dispose d'une largeur suffisante pour permettre et maintenir l'accès à la zone naturelle.

Cette position ne remet pas en cause le projet de continuité de la desserte à la zone naturelle pour lequel vous aviez échangé avec le syndicat des chemins . Ce projet sera d'ailleurs visible lors de la prochaine enquête publique relative à la modification n°3 du PLUM qui se déroulera du 19 mars au 18 avril 2025.

Restant à votre disposition,

Bien cordialement.

Responsable de l'Action Foncière, Patrimoniale et Economique

Tél: 02.38.69.83.44 - _____

Mairie d'Olivet - Action Foncière, Patrimoniale et Economique

283 rue du Général de Gaulle - CS 20129 - 45 161 Olivet Cedex

www.facebook.fr/olivet.fr - [@olivet.fr](https://www.instagram.com/olivet.fr) - www.olivet.fr



Adoptez l'éco-attitude, n'imprimez ce mail que si nécessaire

De :

Envoyé : jeudi 6 février 2025 09:48

À :

Cc :

Objet : RE: DOSSIER N° - OLIVET

Bonjour Monsieur

Comme indiqué précédemment, votre demande d'acquisition de la partie de l'emplacement réservé situé sur votre accès est toujours à l'étude.

Je reviendrai vers vous dès qu'une réponse éclairée pourra vous être apportée ; nous ne vous oublions pas.

Cordialement.

Responsable de l'Action Foncière, Patrimoniale et Economique

Tél: 02.38.69.83.44 - _____

Mairie d'Olivet - Action Foncière, Patrimoniale et Economique

283 rue du Général de Gaulle - CS 20129 - 45 161 Olivet Cedex

www.facebook.fr/olivet.fr - [@olivet.fr](https://www.instagram.com/olivet.fr) - www.olivet.fr



Adoptez l'éco-attitude, n'imprimez ce mail que si nécessaire

De :

Envoyé : mardi 4 février 2025 20:38

À :

Cc : #OLIVET - AGENTS-SERVICE-FONCIER <foncier@olivet.fr>

Objet : RE: DOSSIER N° - OLIVET

| Ce message a été envoyé par un expéditeur externe. Assurez-vous qu'il soit sûr avant de cliquer sur les liens ou d'ouvrir une pièce jointe.

Bonsoir

Auriez-vous, s'il vous plaît, un retour à nous communiquer ? Y aurait-il un point de blocage sur ce dossier ?

Cordialement,

De :

Envoyé : mercredi 15 janvier 2025 11:58

À :

Cc : foncier@olivet.fr <foncier@olivet.fr>

Objet : Re: DOSSIER Route d'Ardon - OLIVET

Bonjour ,

En complément de mon mail précédent, vous trouverez ci-joint le plan de division proposé par le géomètre. La surface définitive serait de 316m².

En complément de la valorisation, pourriez-vous, s'il vous plaît, me valider ce plan ?

Cordialement,

From: Sent: Sunday, January 12, 2025 10:20:21 AM

To:

Cc: foncier@olivet.fr <foncier@olivet.fr>

Subject: Re: DOSSIER N° Route d'Ardon - OLIVET

Bonjour Mme Michel,

Je vous souhaite mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Les bornes ont été implantées la semaine dernière.

Auriez-vous un retour à nous faire sur la valorisation de la parcelle, s'il vous plaît ?

Cordialement,

De : >

Envoyé : jeudi, décembre 5, 2024 8:06:19 PM

À : >

Cc : foncier@olivet.fr <foncier@olivet.fr>

Objet : Re: DOSSIER Route d'Ardon - OLIVET

Bonsoir,

Je vous confirme que tout s'est bien déroulé. La division devrait être effective courant février.

Concernant la valorisation de la parcelle, l'évaluation des domaines n'avaient pas été nécessaire dans le cas de l'acquisition de l'emplacement réservé K027 (CM du 10 juin 2024 - Point 16).

Est-ce qu'il avait été nécessaire pour acheter l'autre parcelle de l'emplacement réservé K028 (CM du 06 juillet 2020 - Point 26) ? Je n'ai pas pu consulter la délibération en libre accès. J'ai seulement accès au prix d'acquisition.

Je n'ai pas la connaissance en finesse des règles à suivre pour le délaissement. Est-ce que vous pensez que les domaines rendront un avis ? Nous n'avons pas toujours le retour.

Cordialement,

From: >

Sent: Wednesday, November 27, 2024 12:45:17 PM

To: >

Cc: foncier@olivet.fr <foncier@olivet.fr>;

Subject: Fw: DOSSIER Route d'Ardon - OLIVET

Bonjour,

Suite à notre conversation de vendredi dernier, je vous confirme le rendez-vous fixé avec le géomètre jeudi prochain à 14h.

Vous trouverez ci-joint les découpages qui seront réalisés.

Cordialement,

De : > **Envoyé :** mercredi, novembre 27, 2024 9:03:32 AM

À : >

Objet : DOSSIER Route d'Ardon - OLIVET

Bonjour,

Conformément à votre demande, je vous confirme que le cabinet procédera au bornage de votre propriété , sur la commune d'OLIVET, le **jeudi 05 décembre 2024 à 14h00, à l'adresse suivante:**

Au droit de la propriété -

Afin d'organiser au mieux ce rendez-vous, je vous demanderais de bien vouloir me transmettre en amont les documents ci-après :

- copie de votre pièce d'identité recto-verso ainsi que celle de votre compagne,
- copie de votre titre de propriété.

Aussi, dans le cadre du procès-verbal de bornage qui sera établi et que nous souhaitons dématérialiser, je vous prie de bien vouloir me retourner les fiches de renseignements jointes à ce mail.

Certain de votre compréhension quant à l'intérêt de cette réunion, et dans l'attente de vous rencontrer,

Bien cordialement.



Secrétaire/Assistante de Direction

2, rue de Croquechâtaigne
45380 LA CHAPELLE ST MESMIN
Tél: 02 38 43 11 09

www.ab-geometre.com



Pièces Jointes

24435 - Fiche de renseignements .pdf
24435 - Fiche de renseignements .pdf
